Résolution sur le renouvellement du mandat des membres experts du Comité sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH en Afrique - CADHP/RES.352(EXT.OS/XX)2016

 juin 18, 2016

La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission), réunie en sa 20ème Session extraordinaire tenue du 9 au 18 juin 2016, à Banjul, République Islamique de Gambie

Rappelant son mandat de promotion et de protection des droits de l’homme et des peuples en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (la Charte africaine) ;

Considérant que dans le cadre de l’exercice de son mandat, la Commission a mis sur pied différents mécanismes destinés à promouvoir et à protéger les droits de l’homme et des peuples en Afrique ;

Reconnaissant que la Commission a un rôle fondamental à jouer dans la protection des groupes vulnérables en Afrique contre les violations de leurs droits humains ;

Rappelant également sa Résolution CADHP/Rés.163 (XLVII) 10, adoptée lors de sa 47ème Session ordinaire, relative à la création du Comité sur la Protection des droits des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH), des Personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH (le Comité) ;

Rappelant, en outre, ses Résolutions CADHP/Rés.172 (XLVIII) 10 et CADHP/Rés.195 (L) 11 portant respectivement nomination des membres du Comité et nomination de la Commissaire Lucy Asuagbor en qualité de Présidente du Comité, ainsi que ses Résolutions CADHP/Rés.220 (LI) 12 et CADHP/Rés. 279 (LV) 14 sur le renouvellement du mandat du Comité et de ses membres ;

Gardant à l’esprit ses Résolutions CADHP/Rés. 285 (EXT.OS/XVI) 14 sur la nomination d’un Membre Expert du Comité  et CADHP/Rés.325(LVII) 15 sur la nomination de la Commissaire Soyata Maiga en qualité de Présidente du Comité;

Notant avec satisfaction le travail accompli par les membres experts;

Notant, en outre, que le mandat des membres experts est arrivé à son terme au mois de mai 2016 et la nécessité de permettre au Comité de poursuivre son mandat et de prendre en charge les questions urgentes relevant de sa compétence ;

Gardant à l’esprit l’engagement et l’intérêt continu des membres Experts à apporter leur expertise dans l’exécution du mandat du Comité, et Reconnaissant également la nécessité de garantir la même durée du mandat des membres du Comité ;

Décide de renouveler le mandat des Experts ci-après jusqu’au 18 novembre 2017 ;

1.     Mme Agnes ATIM APEA ;

2.     M. Patrick Michael EBA ;

3.     M. Patrick Le doux DUTZUE FOGUE;

4.     M. Christian GARUKA NSABIMANA;

5.     M. Ebenezer TOPE DUROJAYE; et

6.     Mme Ann STRODE.

 Fait à Banjul, République islamique de Gambie, le 18 juin 2016